



Communiqué de Presse

Marseille, le 14 septembre 2020

Le monde économique régional que représente le réseau des 7 CCI territoriales de Provence-Alpes-Côte d'Azur, confiait ce weekend au Préfet de région et à la Région Sud ses **préconisations*** pour que les nouvelles mesures sanitaires permettent d'endiguer le rebond de l'épidémie sans toutefois nuire à nos entreprises, au moral de leurs dirigeants, à leur activité et donc à l'emploi, au moment même où nous les accompagnons dans le cadre du plan de relance.

« Il est vital de maintenir l'activité économique de notre territoire, même s'il est nécessaire d'en adapter les conditions de mise en œuvre. » soulignait ce matin Roland Gomez, président de la CCI Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Aussi, notre réseau salue la majorité des décisions annoncées par Christophe Mirmand, Préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, même s'il émet une alerte sur le fait que certaines mesures prises localement risquent fort d'asphyxier les professionnels du tourisme et de l'événementiel déjà étranglés depuis de longs mois.

« Je me réjouis que notre région, ou l'une de ses métropoles, ait évité un reconfinement, même partiel: cela aurait mis en grand péril notre équilibre économique et social déjà fragilisé.

J'accueille très favorablement le choix de maintenir à Marseille l'ouverture des cafés et restaurants jusqu'à 00h30 et de ne pénaliser que ceux qui ne respecteraient pas les consignes sanitaires. Le port du masque étendu en ville, les contrôles accentués, les tests démultipliés, ainsi que la demande de doubler les transports de proximité me semblent des choix raisonnables et nécessaires pour lutter contre la propagation de l'épidémie.

En revanche, je crains vivement que nombre d'entrepreneurs et indépendants, organisateurs et prestataires d'événements, festifs ou d'affaires, ne se retrouvent sur le carreau avec la limitation des jauges à 1000 personnes, dans les communes dont le taux d'incidence est de 100 pour 100 000.

Les présidents des CCI territoriales et moi-même nous tenons à disposition des services de l'Etat en région pour envisager, ensemble, avec nos partenaires économiques, tout moyen de lutter contre la Covid-19 en sauvegardant nos entreprises et nos emplois. »

Roland Gomez, président de la CCI Provence-Alpes-Côte d'Azur.

* Parmi les préconisations de notre réseau CCI, il s'agit de limiter l'impact des mesures nécessaires aux périmètres les plus stricts, afin de ne pas replonger l'économie locale dans un marasme dont elle ne se relèverait plus. Il est important de :

- déterminer les zones du département et même des communes (Aix, Marseille...) pour lesquelles des mesures strictes s'appliqueront ;
- limiter les regroupements sur les espaces publics et privés à l'ensemble de ces zones et mettre en œuvre des moyens de contrôle y compris des gestes barrières ;
- autoriser sous surveillance, avec mise en place de mesures de prises de température et des protocoles sanitaires adaptés à chaque profession, l'exercice des activités dans ces zones ;
- surveiller étroitement le respect des protocoles dans les CHR et réaliser des fermetures administratives en cas de non-respect ;
- limiter la jauge des réunions, sur ces périmètres mais aussi sur l'ensemble du département en fonction de la capacité des salles, avec strict respect des gestes barrières ;
- instaurer le régime du télétravail obligatoire pour les entreprises des zones concernées, lorsque l'activité permet de recourir à cette option.

Contact presse : Valérie Marquet, T. 04 91 14 42 09 / M. 06 16 800 444, valerie.marquet@paca.cci.fr